

L'an deux mille vingt- cinq, le treize novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM LAFONTAINE Gilles, MARAIS Julien, ROYER Patrice, BERNARD Gaël, BAILLY Hugo, GIRARD Régis, Mmes BERTALOT Sylvaine, MUDET Anne formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres.

Absents et excusés : MM BONNET Laurent, CHATELLIER Mickaël

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du CM du 09 Octobre 2025.**
2. **Nomination des délégués au SMEG pour la DECI**
3. **Choix du prestataire pour le prêt bancaire relatif à l'agrandissement de l'atelier communal**
4. **Protection sociale complémentaire**
5. **Décisions Modificatives**
6. **Choix du prestataire pour le plafond de l'église**
7. **Arbre de Noël**
8. **Choix du prestataire pour le lot électricité de l'atelier communal**
9. **Validation de la proposition de mutualisation pour l'entretien du terrain de foot**
10. **Questions diverses**

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 octobre 2025.**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. **Nomination des délégués au SMEG pour la DECI**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025 par laquelle la commune demande son adhésion au SMEG et le transfert de sa Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),

Vu la délibération du 3 octobre 2025 du Conseil Syndical du Syndicat Mixte des eaux de la Gâtine portant modification statutaire pour intégrer l'adhésion de nouveaux membres et la prise de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie au 1^{er} janvier 2026,

Il convient de délibérer pour nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SMEG pour la compétence DECI.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués suivants pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine

- **Mme TRANCHET Myriam - déléguée titulaire**
- **M. GIRARD Régis - délégué suppléant**

3. **Choix du prestataire pour le prêt bancaire relatif à l'agrandissement de l'atelier communal**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les travaux de l'atelier communal, il est nécessaire de recourir à un prêt bancaire. Le résultat de la consultation qui a été engagée par la Commission Appel d'Offres est le suivant :

Après analyse par la commission d'appel d'offres, des réponses reçues, et après délibération :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✍ **Décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel pour un prêt de 50 000 € à taux fixe de 3.85% sur 180 mois, pour les travaux de l'atelier communal.**
- ✍ **Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives.**
- ✍ **Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

4. Protection sociale complémentaire

Le collège personnel du Comité Social Territorial a émis un avis défavorable à notre proposition de prise en charge de 20 € par mois par agent pour le risque Prévoyance et 20 € par mois et par agent pour le risque Santé. Le collège employeur a lui émis un avis favorable pour les deux. Il est précisé que les membres du collège personnel émettent un avis défavorable lorsque le montant de participation est inférieur à 30 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

↳ le montant des participations : 30€ par mois par agent pour le risque Prévoyance et 30€ par mois et par agent pour le risque Santé.

↳ et charge Mme Le Maire d'engager toutes les démarches administratives nécessaires.

5. Décisions modificatives

Mme Le Maire fait part au Conseil qu'il n'a pas été prévu assez de crédit dans la section investissement car le règlement de la 2ème partie du SCDECI (Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie) réalisé par le SDIS 79, prévue en 2024, n'a pas été finalisée.

Mme Le Maire précise aussi, qu'il n'a été pas prévu assez de crédit dans la section fonctionnement pour le chapitre concernant les charges de personnel..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2025, soit 1570 € en section d'investissement et 4000 € en section de fonctionnement.

Crédit à ouvrir en investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	2031		Frais d'études	1570,00 €
TOTAL				1570,00€

Crédit à réduire en investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	2131		Bâtiments publics	-1570,00€
TOTAL				- 1570,00€

Crédit à ouvrir en fonctionnement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	6411		Rémunération personnel titulaire	4000,00 €
TOTAL				4000,00€

Crédit à réduire en fonctionnement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	65888		Autres	- 4000,00 €
TOTAL				- 4000,00€

6. Choix du prestataire pour le plafond de l'église

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation qui a été engagée par la Commission Appel d'Offres pour le choix de l'entreprise pour les travaux du plafond de l'église.

Après analyse par la commission d'appel d'offres, des réponses reçues, et après délibération :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ Décide de retenir la proposition de l'entreprise Benoit RENOUX de St-Maixent-de-Beugné pour un lambris Châtaignier de fabrication artisanale pour les travaux du plafond de l'église.
- ⇒ Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives.
- ⇒ Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7. Arbre de Noël

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arbre de Noël 2025 est prévu le 20 Décembre 2025. Tous les habitants de la commune sont invités à cette manifestation.

Comme les années passées, le Conseil décide d'offrir :

- ⇒ un cadeau aux enfants de la commune jusqu'à 10 ans
- ⇒ un colis pour les personnes âgées de 70 ans et plus
- ⇒ un goûter pour clôturer cette soirée qui sera préparé par le Café Le Fournil

8. Choix du prestataire pour le lot électricité de l'atelier communal

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation qui a été engagée par la Commission Appel d'Offres pour le choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité de l'atelier communal.

Après analyse par la commission d'appel d'offres, des réponses reçues, et après délibération :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ Décide de retenir la proposition de l'entreprise Vincent CHARRIER de St-Maixent-de-Beugné pour les travaux d'électricité de l'atelier communal.
- ⇒ Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives.
- ⇒ Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

9. Validation de la proposition de mutualisation pour l'entretien du terrain de foot

Mme le Maire expose au Conseil l'offre de tarif mutualisé de l'entreprise Técères pour l'entretien du terrain de foot. Ces tarifs seront applicables si les 4 communes concernées, à savoir Ardin, Coulonges sur l'Autize, St Pompain et St Maixent de Beugné valident ce partenariat.

Un accord cadre serait établi pour une durée de 3 ans garantissant les tarifs sur cette période. Ensuite il revient à chaque commune de décider quels sont les travaux qu'elles veulent financer chaque année.

Après discussion, le Conseil valide cette proposition de tarif mutualisé avec un accord-cadre.

10. Questions diverses

- L'entreprise DEMOSOL qui sera chargé de réaliser et financer la pose des panneaux photovoltaïques de l'atelier communal vient de nous faire passer un flyer d'information sur le projet à diffuser, entre autres, dans le bulletin municipal.
- Mme le Maire informe le Conseil que le contrat de Mme Malineau arrive à échéance au 31 décembre 2025. Une vacance de poste vient donc d'être promulguée. Mme Malineau a envoyé un courrier précisant qu'en raison de ses problèmes de santé, elle ne pouvait pas postuler pour le renouvellement de son contrat. Une offre de poste va donc être diffusée sur le site de l'emploi territorial pour un nouveau recrutement.
- Mme le Maire doit reprendre contact avec le service voirie de la Communauté de Communes car suite aux travaux de l'année, la peinture du STOP au carrefour de la Girardière n'a toujours pas été effectuée.
- Il est demandé de prévoir un débernage entre la route de Fauris et la RD 744 pour éviter que cette route ne se dégrade trop fortement. Comme la Commune de Coulonges sur l'Autize est concernée en partie par l'entretien de cette route, Mme le Maire va contacter leurs services pour envisager une mutualisation des travaux.
- Réunion commission électorale le jeudi 4 décembre 2025 à 20h.
- Repas de Noël de l'équipe municipale fixée au 31 janvier 2026 au bar le Fournil
- Prochain CM le jeudi 11 décembre 2025 à 20h.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire
Myriam TRANCHET